



INSTITUT DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE CONTEMPORAINE

Pierre Godin

NOTE DE RECHERCHE

**La pandémie de la COVID-19, cinq ans après :
Quelques leçons en matière de politiques publiques**

Mars 2025

L'auteur tient à remercier David Dupont, également chercheur à l'IRÉC, pour l'appui qu'il lui a apporté en matière d'analyse de données. Toutefois, les idées et les opinions formulées dans ce texte demeurent de la responsabilité exclusive de l'auteur

© Institut de recherche en économie contemporaine

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2025

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Canada, 2025

ISBN: 978-2-925456-17-9

IRÉC, 10555, Avenue de Bois-de-Boulogne,
CP 2006, Montréal (Québec) H4N 1L4

Notice biographique

Pierre Godin

Économiste de formation, il a exercé plusieurs responsabilités en matière de planification stratégique à titre de consultant, avant de coordonner une équipe de planification à la Ville de Montréal. Il a par la suite occupé plusieurs postes dans le secteur financier, à la Caisse de dépôt et placement du Québec, à la Commission des valeurs mobilières du Québec dont il a été le dernier président avant son intégration à l'Autorité des marchés financiers, puis à titre d'économiste invité à la Banque du Canada. Il a par la suite été l'adjoint, responsable de la planification, au Directeur général de la Ville de Montréal, avant de se joindre à l'équipe de l'IRÉC, où il s'intéresse tout particulièrement aux dossiers de la transition énergétique du Québec, du logement et de la fiscalité.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé déclare officiellement que la COVID-19 constitue une véritable pandémie mondiale. Originaires de la ville chinoise de Wuhan, où les mesures de confinement avaient été enclenchées dès le mois de janvier précédent, la COVID va rapidement se répandre à l'échelle planétaire et mener à l'imposition de mesures obligatoires de confinement. Dans le cas du Québec, le confinement de l'ensemble de la population va être décrété le 13 mars, tout comme en Ontario. Le reste du Canada va suivre dans le même mois, à l'instar de la plupart des pays développés en Europe et en Asie.

Si les formes et l'intensité de ces mesures vont varier d'un pays à l'autre¹ et, dans le cas du Canada, d'une province à l'autre, il va rapidement apparaître que la réaction immédiate à l'irruption de la COVID va entraîner un arrêt brusque de plusieurs activités de production de biens et services, l'étranglement de plusieurs chaînes critiques d'approvisionnement aux échelles nationales et mondiales, un engorgement des systèmes et des services de santé, et ainsi de suite.

Préciser les concepts : les crises et les politiques publiques

L'objet de la présente note se concentre sur les impacts économiques immédiats de cette pandémie et ne traite pas de ses aspects sociosanitaires ou de ses nombreuses conséquences socioculturelles. Sur le strict plan économique, la généralisation quasi instantanée de mesures de confinement à l'échelle planétaire va créer un choc qui va se répercuter dans l'économie mondiale et engendrer une « crise » équivalente au déclenchement de guerres ou, par exemple, au krach boursier américain de 1929. C'est cette « crise » que cette note — et certaines autres qui la suivront — veut explorer, cinq ans après coup, pour l'essentiel afin d'en tirer les principaux enseignements en matière de politiques publiques économiques et de contribuer à une meilleure compréhension des stratégies à mettre en place à l'occasion de tels chocs systémiques.

Nous ne limitons pas cette analyse aux seules crises résultant de pandémies avérées ou de menaces à caractère sociosanitaire. Dans ce contexte, la notion même de crise peut être appliquée à plusieurs autres situations qui nécessitent des interventions extraordinaires des autorités publiques. On peut par exemple considérer qu'il existe une véritable situation de « crise » en matière de logement abordable, ou encore dans le cas de la lutte ou de l'adaptation aux changements climatiques. Dans ces deux cas, « l'entrée » dans la crise ne prend pas la forme d'un choc initial brusque, mais résulte souvent de la négligence des autorités publiques concernées à mobiliser les ressources nécessaires pour prévenir un problème ou pour en pallier les conséquences.

En fait, une crise correspond *grosso modo* à une période pendant laquelle une société se voit dans l'obligation de mobiliser ses ressources de façon exceptionnelle pour faire face à une situation tout aussi exceptionnelle. Ce sont le degré, l'intensité et l'urgence de telles mobilisations, plutôt que les seules circonstances particulières de « crises » individuelles, qui vont déterminer la nature et l'intensité du dispositif de réponses à mettre en place. Dans plusieurs cas, ce sont la négligence ou les retards à adapter les

¹ Aux États-Unis, par exemple, l'administration fédérale et celles de plusieurs États vont résister à l'implantation de telles mesures.

politiques publiques ou les mécanismes des marchés qui vont faire en sorte qu'un enjeu, qui aurait pu être traité dans le cadre des politiques courantes d'un État, dégénère en « crise » et nécessite une série d'actions extraordinaires et une mobilisation exceptionnelle des ressources de tous les acteurs de la société.

Le cas des changements climatiques fait partie de telles crises qui vont s'intensifier au cours des prochaines années et exiger la mise en place de mesures de plus en plus exceptionnelles, en très grande partie parce que les acteurs publics et privés responsables ont jusqu'à maintenant omis ou refusé de passer de la parole aux actes. Les prochaines notes reviendront sur de la généralisation de ce concept de crise appliqué aux politiques publiques.

Dans un premier temps, toutefois, la présente note rappelle les principales mesures à caractère financier, fiscal, monétaire et économique qui ont été mises en place à l'occasion de la pandémie de la COVID. Parce que les mesures nécessitées par le choc initial de la COVID supposaient une intervention massive de l'État fédéral, cette première analyse se limite au cas du Canada dans son ensemble. Nous reviendrons sur le cas plus particulier du Québec dans les notes suivantes.

La COVID et son impact sur la production économique au Canada

Le graphique 1 regroupe les données canadiennes sur le *Produit intérieur brut (PIB)* aux prix du marché, ainsi que celles sur l'inflation annuelle calculée sur la base de l'*Indice des prix à la consommation (IPC)*, pour la période allant du premier trimestre de 2019 — soit un an avant l'imposition des mesures de confinement — au dernier trimestre de 2024, soit les données les plus récentes disponibles au moment d'écrire ces lignes.

Cette période englobe pour l'essentiel les mesures d'urgence mises en place par le gouvernement du Canada² pour soutenir les entreprises et les ménages (subventions salariales d'urgence aux entreprises, prestations canadiennes d'urgence aux personnes, mesures de soutien à la relance économique, prêts aux entreprises, etc.), qui ont été mises en place au tout début du confinement. Les prestations d'urgence vont pour l'essentiel se terminer en 2022, alors que les prêts d'urgence consentis aux entreprises vont être graduellement remboursés jusqu'en 2025.³

Le graphique 1 permet donc de comparer les évolutions respectives du PIB et de l'IPC avant, pendant et après la période de crise de la COVID. En ce qui concerne le PIB :

- Le choc initial provoqué par les mesures de confinement a été particulièrement brutal et intense. Ces mesures ont été mises en place à la fin du premier trimestre de 2020 (le ou autour du 13 mars) et se sont poursuivies, à des degrés divers, pendant le reste de l'année et au-delà. Dès le premier trimestre, le PIB aux prix du marché connaît une baisse de 1,95 %, suivie, au trimestre suivant, d'une baisse beaucoup plus importante de 11,0 %.⁴ Étant donné que, pendant ces deux trimestres, le niveau de l'IPC n'augmente que d'environ 0,4 % par

² Les mesures adoptées par le Québec et les provinces canadiennes seront traitées ultérieurement.

³ Statistique Canada, Mesures de soutien liées à la COVID-19 du gouvernement du Canada dans le Système des comptes macroéconomiques, Tableau 36-10-0687-01 (trimestriel), Ottawa, 28 février 2025.

⁴ Pour les sources de ces données et de celles qui suivent dans ces alinéas, voir celles du graphique 1.

trimestre, le Canada entre donc alors formellement dans une période de récession technique (à savoir, des baisses du PIB réel pendant deux trimestres consécutifs).

- De tous les facteurs de ralentissement de l'économie canadienne pendant ces deux premiers trimestres de 2020, ce sont les dépenses de consommation finale — incluant tout particulièrement celles des ménages — qui vont écopier le plus, connaissant des diminutions cumulées de quelque 10,3 % de janvier à juillet. L'économie canadienne souffrait manifestement d'un déficit majeur de liquidités pouvant soutenir aussi bien les dépenses de consommation des ménages que les revenus des entreprises.
- Étant donné l'impact de ce choc initial et la nécessité de maintenir les mesures de confinement pendant un certain temps tout au moins, une telle récession avait le potentiel de se transformer en véritable dépression économique s'il avait été impossible de maintenir la pérennité des emplois et des entreprises à moyen terme.

Pour contrer cette menace, et pour permettre, autant aux ménages de maintenir un niveau minimal de consommation et autant aux entreprises d'assurer leur pérennité, le gouvernement du Canada va, pour le seul deuxième trimestre de 2020, injecter quelque 77,5 milliards \$ en liquidités dans l'économie sous la forme de subventions et de transferts, en plus de fournir plus de 27 milliards \$ sous forme de prêts d'urgence aux entreprises. Ces transferts massifs étaient rendus possibles par une approche coordonnée des politiques monétaires de la Banque du Canada et des stratégies fiscales et budgétaires du gouvernement fédéral.⁵ Au total, pendant l'ensemble de la crise de la COVID entre 2019 et 2024, le gouvernement du Canada aura consacré plus de 200 milliards \$ à différents programmes d'urgence (subventions salariales, mesures additionnelles de relance économique, etc.) visant les entreprises et leurs salariés, en plus de verser quelque 70 milliards \$ aux individus en vertu des différents volets de la *Prestation canadienne d'urgence (PCU)*.⁶

Ces transferts massifs, directement alimentés par les liquidités fournies par la banque centrale, auront fortement contribué à un redressement majeur de la production économique dès le troisième trimestre de 2020, un rattrapage par ailleurs alimenté par une reprise graduelle des activités économiques qui avaient été interrompues dans les deux trimestres précédents.

⁵ Le gouvernement du Québec et ceux des provinces canadiennes, qui ne disposent pas des mêmes accès à l'autorité monétaire de la banque centrale, ont également dû intervenir pour contribuer, avec des ressources plus limitées, à l'effort collectif visant à empêcher cette récession de dégénérer en dépression prolongée. Dans cette première analyse, nous n'incluons pas les transferts de l'État fédéral vers l'État du Québec et ceux des provinces (péréquation et transferts conditionnels), qui seront abordés ultérieurement. Leur principale mission, à cette occasion, découlait du fait que les principales responsabilités de première ligne, particulièrement en matière de santé et de services sociaux, relèvent de leur juridiction dans le régime fédéral canadien. Nous reviendrons sur cet aspect du dispositif de politiques publiques et des mécanismes intergouvernementaux de transfert de ressources (incluant les programmes de péréquation et de transferts conditionnels) mobilisés ou mis en place à l'occasion de la crise de la COVID dans une note subséquente.

⁶ Compilations partielles réalisées à partir du Tableau 36-10-0687-01 (trimestriel) de Statistique Canada, déjà cité, Ottawa, 28 février 2025.

Dès le troisième trimestre, en effet, le graphique 1 fait état d'un rebondissement majeur du PIB aux prix du marché, une reprise qui va se consolider dans les deux trimestres suivants : croissances respectives de 9,1 % (T3-2020), de 1,9 % (T4-2020) et 1,7 % (T1-2021). En fait, ce redressement va se poursuivre jusqu'en 2023, au moment où le taux de croissance du PIB canadien retrouve les niveaux qu'il avait en 2019, soit avant le choc des deux premiers trimestres de 2020. Alors qu'il était légitime de craindre, au début de 2020, que la conjoncture économique n'évolue vers une récession majeure, voire vers une dépression, la récession du premier semestre se sera avérée l'une des plus courtes de l'histoire économique du Canada. À quelques nuances près, la même situation s'observera dans la plupart des pays développés.

En fait, les principales retombées de la pandémie n'auront finalement pas été conjoncturelles, mais plutôt structurelles, à cause des transformations profondes et durables qu'elle aura amorcées ou accélérées dans des domaines comme l'organisation du travail, la restructuration des chaînes d'approvisionnement, le déploiement accéléré des services en ligne et des activités liées au commerce de gros et de détail, ou, comme nous le verrons plus en détail dans une note ultérieure, sur la répartition et la concentration de la richesse dans les sociétés européennes et nord-américaines.

La COVID et son impact, l'inflation

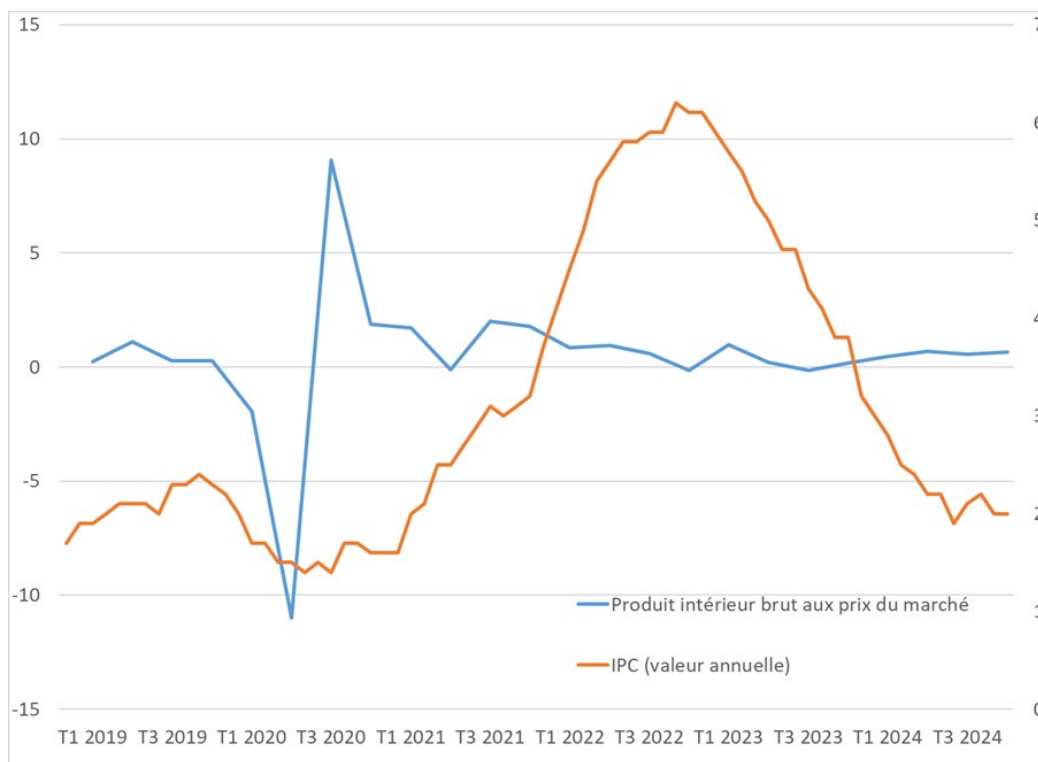
Si l'on en croit les données portant sur la production, le dispositif des politiques publiques — monétaires, financières, fiscales et programmes de transferts — mis en place pour répondre au choc initial de la crise de la COVID aura constitué une véritable réussite pour gérer la période « d'entrée » de la crise. Mais, avant de conclure sur la gestion de l'ensemble de cette crise, il faut prendre en considération l'évolution des prix des biens et des services pendant et après ce choc initial.

La principale mesure de l'évolution de ces prix est l'*Indice des prix à la consommation (IPC)*, dont l'évolution, reflétée par le niveau de l'inflation annuelle, est indiquée dans le graphique 1. Avant le choc initial du début de 2020, l'inflation évoluait à l'intérieur de la fourchette allant de 1 % à 3 % qui sert de cible à la Banque du Canada dans l'établissement et la gestion de ses politiques monétaires. Le choc initial n'a dans un premier temps pas changé la situation, alors que l'inflation annuelle est demeurée à l'intérieur de cette fourchette jusqu'en septembre 2021, soit 18 mois après l'établissement des mesures initiales de confinement.

Cette relative stabilité des prix peut en partie s'expliquer par le fait que le choc initial a eu pour effet de ralentir la demande en biens et services venant d'acteurs (ménages et entreprises) confrontés à une pénurie relative de liquidités — une pénurie qui sera plus tard comblée par les mesures que nous avons déjà évoquées. Cet effet aura vraisemblablement permis d'injecter des liquidités considérables dans l'économie canadienne sans pour autant exacerber, dans un premier temps tout au moins, les pressions inflationnistes qui se seraient manifestées dans des circonstances plus normales.

Toutefois, avec le recul que nous confèrent les cinq années qui ont suivi, on peut déjà constater que l'inflation annuelle avait amorcé une importante progression dès les lendemains du choc initial du début de 2020. La combinaison de l'injection massive de liquidités dans l'économie canadienne et de la reprise graduelle des activités économiques plus normales dès le second trimestre de cette même année aura vraisemblablement contribué à alimenter les pressions inflationnistes qui ont créé une « bulle » qui va atteindre son apogée à la fin de 2022, avec une inflation annuelle de 6,2 % en novembre.

Graphique 1 : Contribution à la variation du PIB en pourcentage (PIB au prix du marché — échelle de gauche) et mesure de l'inflation fondamentale fondée sur un modèle d'analyse factorielle, IPC-comm (taux de variation d'une année à l'autre) — échelle de droite —, Canada, 2019-2024⁷



Toutefois, cette poussée inflationniste ne se résume pas, loin de là, à ces seuls facteurs endogènes à l'économie canadienne. En fait, elle est également tributaire de phénomènes qui affectent l'économie mondiale, allant des perturbations de chaînes d'approvisionnement internationales au déclenchement de conflits armés dans

⁷ Sources :

- Statistique Canada. Tableau 36-10-0104-01 Produit intérieur brut, en termes de dépenses, Canada, trimestriel.
- Statistique Canada. Tableau 18-10-0259-01 Diffusions historiques (temps réel) des statistiques de l'Indice des prix à la consommation (IPC), mesures de l'inflation fondamentale — définitions de la Banque du Canada.

certaines régions productrices de matières premières et de denrées exposées au commerce international.

Afin de mieux saisir l'importance de ces facteurs endogènes et exogènes qui alimentent les pressions inflationnistes, nous avons compilé les données de l'IPC sur une base trimestrielle⁸. Le graphique 2 compare l'évolution de l'inflation annuelle avec celle de l'inflation trimestrielle pendant la période qui correspond à la crise de la COVID.

Comme on peut d'y attendre, la progression trimestrielle de l'IPC atteint son maximum environ deux trimestres avant celle de l'inflation annuelle. Cet indicateur trimestriel indique en fait que les pressions inflationnistes en temps réel ont atteint leur maximum au Canada à partir du second trimestre de 2022 et ne vont commencer à se résorber que vers la fin de cette année-là. Or, cette période correspond au déclenchement du deuxième épisode de l'invasion de l'Ukraine par les troupes russes, amorcée en 2014.

Cette guerre va rapidement provoquer une poussée des prix mondiaux de produits provenant de ces deux pays, notamment ceux du pétrole et du gaz naturel exportés par la Russie, d'une part, et ceux du tournesol et des grains provenant de l'Ukraine, d'autre part. N'eût été ces deux perturbations exogènes, la poussée de l'inflation annuelle au Canada se serait donc vraisemblablement avérée inférieure au sommet atteint à la fin de 2022, d'une part, et aurait commencé à se résorber plus tôt dans cette même année, d'autre part.

Quoi qu'il en soit, la combinaison de ces facteurs exogènes avec les pressions inflationnistes plus endogènes au Canada — un phénomène que l'on retrouve dans les données sur l'inflation aux États-Unis et dans la plupart des pays développés — fait ressortir que, si les mesures mises en place pour gérer « l'entrée » de la crise se sont avérées finalement efficaces et ont agi rapidement, celles pour en gérer la « sortie » ont eu des effets plus mitigés et plus lents.

En fait, le dispositif des politiques publiques (monétaires, économiques, financières et fiscales) mises en place au moment du choc initial était littéralement « extra-ordinaire », à la mesure de l'impact sans précédent du choc initial sur l'ensemble des activités de production et des chaînes d'approvisionnement, tant locales que mondiales. Par contre, les mesures pour gérer l'inflation au moment de la « sortie » de la crise se sont largement limitées au recours aux outils conventionnels des politiques monétaires, à savoir les variations dans les taux d'intérêt dictées par les banques centrales.⁹

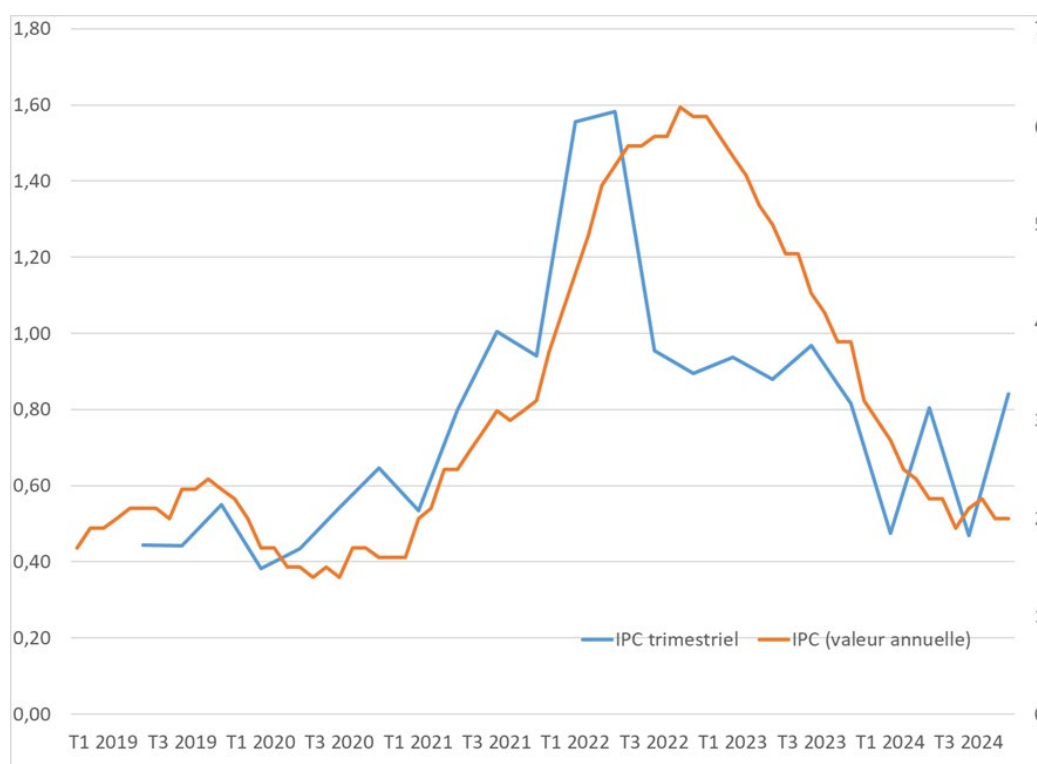
Or, les effets de variations des taux d'intérêt (à la hausse comme à la baisse) prennent un certain temps avant de « percoler » dans l'ensemble de l'économie et de provoquer leurs effets escomptés sur le niveau d'activités économiques, d'une part, et sur les indicateurs de prix, d'autre part. Cet outil est dans l'ensemble un moyen efficace pour

⁸ L'inflation annuelle correspond *grasso modo* à la progression de l'IPC d'une année à l'autre. L'inflation trimestrielle correspond à la progression de l'inflation d'un trimestre à l'autre. Cette période trimestrielle permet de mieux comparer l'évolution de l'IPC avec celle des indicateurs des comptes économiques nationaux — le PIB, notamment — qui sont publiés sur une base trimestrielle.

⁹ À ces outils conventionnels, il faut ajouter les mesures qualifiées de « quantitatives » où les banques centrales achètent ou vendent des obligations (principalement émises par les États) dans des opérations d'« *open market* » afin de réguler plus directement et plus rapidement les quantités de liquidité disponibles dans l'économie. De telles mesures sont devenues des moyens pour les autorités monétaires de compenser la perte de leur marge de manœuvre alors que les taux d'intérêt s'approchent de zéro et qu'il devient plus difficile de recourir à des baisses additionnelles si la conjoncture le justifie.

réguler les activités de production et les prix en temps normal, où les politiques sont destinées à exercer un effet contracyclique sur les cycles économiques.

Graphique 2 : Mesure de l'inflation fondamentale fondée sur une approche de médiane pondérée, IPC-méd (indice, 1989-01=100 rapporté en évolution trimestrielle [%]) — échelle de gauche — et mesure de l'inflation fondamentale fondée sur un modèle d'analyse factorielle, IPC-comm (taux de variation d'une année à l'autre) — échelle de droite —, Canada, 2019-2024¹⁰



Le graphique 3 permet de comparer les évolutions respectives des taux d'intérêt de la Banque du Canada et de l'inflation annuelle pendant la période de 2019 à 2024. Il en ressort que, dès l'arrivée de la COVID et la mise en place du dispositif initial de politiques publiques pour gérer cette crise, la Banque du Canada a réagi en réduisant son taux officiel d'escompte à un minimum historique et en l'y maintenant pendant plus d'un an, à savoir jusqu'à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cette politique monétaire était cohérente avec l'injection massive de liquidités dans l'économie canadienne et exerçait un effet de stimulation pour contrer les perturbations économiques découlant du choc initial de 2020.

Une telle politique, toutefois, a également pour effet d'accentuer les pressions inflationnistes endogènes dans l'ensemble de l'économie canadienne, ce qui a accentué le « choc » sur les prix à partir du deuxième trimestre de 2022. Dès que les

¹⁰ Source : Statistique Canada, Tableau 18-10-0259-01 Diffusions historiques (temps réel) des statistiques de l'Indice des prix à la consommation (IPC), mesures de l'inflation fondamentale — définitions de la Banque du Canada. L'inflation trimestrielle a été calculée à partir des données mensuelles publiées dans ce tableau.

orientations monétaires de la Banque du Canada se sont adaptées à ce nouveau contexte, il aura fallu environ une année pour qu'elles contribuent à tempérer l'inflation. Inversement, le ralentissement de l'inflation, amorcé à la fin de 2022, n'amènera la Banque du Canada à graduellement relâcher la pression sur les taux d'intérêt qu'un an plus tard, en 2023 – 2024.

Une crise en deux temps

Ce décalage entre les politiques monétaires contracycliques et leurs effets sur l'économie réelle doivent effectivement être gérés avec prudence : des variations trop brusques ou trop empressées dans les taux d'intérêt peuvent avoir des effets nocifs sur l'économie, contrairement aux impacts souhaités de stabilisation des prix et de régulation de l'activité économique. Dans le cas particulier du Canada, il faut également tenir compte des effets de ses politiques monétaires et de celles menées par les autorités monétaires américaines sur les valeurs respectives des deux monnaies, même si les taux de change ne sont pas considérés comme faisant partie des cibles formelles des politiques monétaires canadiennes.

En fait, pour gérer la crise de la COVID, deux approches différentes ont été retenues :

- Les politiques publiques mises en place lors du choc initial (à partir des deux premiers trimestres de 2020) ont constitué des actions véritablement extraordinaires, à la mesure des bouleversements économiques potentiellement associés à cette « entrée » dans la crise. En particulier, les procédures permettant d'injecter des liquidités dans l'économie, que ce soit par des opérations dans les comptes des institutions financières et du gouvernement à la Banque du Canada ou par des opérations d'« *open market* », demeurent relativement simples à exécuter. Ces mesures extraordinaires semblent en première analyse avoir non seulement réussi à éviter le pire, mais aussi à maintenir une relative stabilité dans une économie dont l'intégrité était d'entrée de jeu fortement menacée.
- Par contre, les stratégies de « sortie » de crise, qui devaient d'abord et avant tout chercher à stabiliser les prix, ont eu des résultats beaucoup plus mitigés. Pour l'essentiel, elles se sont limitées au recours aux stratégies monétaires conventionnelles des banques centrales, efficaces et bien maîtrisées en temps normal, alors que les pressions inflationnistes post-COVID étaient le résultat de facteurs endogènes tout à fait exceptionnels et d'un contexte international hautement volatil.

Dans ces circonstances, il est légitime de se demander s'il n'y a pas lieu d'envisager des stratégies spécifiques pour contrer des pressions inflationnistes qui résultent spécifiquement de crises telle celle de la COVID. La prochaine note sur les politiques publiques en temps de crise tentera d'apporter une contribution à cette réflexion.

Graphique 3 : Taux officiel d'escompte de la Banque du Canada et mesure de l'inflation fondamentale fondée sur un modèle d'analyse factorielle, IPC-comm (taux de variation d'une année à l'autre), Canada, 2019-2024¹¹



Quelques leçons à tirer de la crise de la COVID

Cette réflexion sur le contrôle de l'inflation en situation extraordinaire est d'autant plus nécessaire qu'elle a un impact direct sur la répartition de la richesse pendant et après de telles crises. En effet, autant les politiques publiques mises en place à l'occasion du choc initial auront vraisemblablement permis d'éviter un effondrement des revenus réels des ménages, autant l'inflation subséquente est venue gruger ces revenus réels et s'est traduite par un transfert de richesse des ménages vers certains acteurs économiques privilégiés qui étaient en mesure de profiter de l'instabilité économique et sociale relative du moment¹². Les analyses des politiques publiques à mettre en place

¹¹ Source :

- Statistique Canada, Tableau 18-10-0259-01 Diffusions historiques (temps réel) des statistiques de l'Indice des prix à la consommation (IPC), mesures de l'inflation fondamentale — définitions de la Banque du Canada,
- Statistique Canada, Tableau 10-10-0139-01, Taux du marché monétaire et autres taux d'intérêt, Banque du Canada.

¹² Par exemple, la crise du logement abordable, dont les origines devancent celles de la COVID, a vraisemblablement été amplifiée par la détérioration des revenus réels des ménages et par les hausses des taux d'intérêt. Elle a également alimenté un transfert net de richesse des occupants de logements locatifs vers certains propriétaires immobiliers résidentiels. Nous reviendrons sur cette question dans une note ultérieure.

pendant et au sortir de ces crises doivent par conséquent, non seulement éviter ou réduire le plus possible les impacts sur les prix relatifs, mais aussi, et peut-être surtout, pour prévenir des effets indésirables de redistribution des revenus et de la richesse au détriment de la majorité de la population, particulièrement pour les ménages défavorisés et précaires.

Enfin, comme nous l'avons rapidement évoqué précédemment, la crise de la COVID a provoqué une série de changements structurels profonds qui ne se limitent pas aux seuls enjeux monétaires, économiques et fiscaux évoqués dans cette première note. Elle a notamment eu des répercussions majeures dans des domaines aussi variés que :

- l'organisation du travail, notamment avec le développement très rapide du télétravail dans plusieurs secteurs reliés aux services publics, aux services aux entreprises, etc. ;
- la progression notable de plusieurs formes de commerce et de services en ligne, au détriment des formes plus traditionnelles basées sur des activités en présentiel ;
- une réorganisation des fonctions des centres-villes dans les agglomérations urbaines, avec d'importantes conséquences sur la pérennité et le développement du secteur immobilier et sur le développement urbain ;
- des perturbations majeures dans plusieurs chaînes d'approvisionnement, en particulier celles qui structurent le commerce international, et qui ont pour effet, en particulier pour les produits de première nécessité, d'encourager le développement de circuits d'approvisionnement courts ;
- et cætera.

L'ambition de cette série de notes n'est pas de couvrir l'ensemble de ces enjeux, mais plutôt de les relier, le cas échéant, aux dispositifs de politiques publiques à mettre en place à l'occasion de crises. Ainsi, il faut tenir compte d'effets non désirés des politiques adoptées en situation d'urgence et qui peuvent entraîner des conséquences durables, possiblement néfastes, sur la répartition de la richesse, sur les formes d'organisation du travail, sur l'environnement, sur le logement, et le reste.

Pour se prémunir contre de tels effets indésirables, il est important de développer un cadre d'analyse des politiques publiques adapté à la gestion des crises, avant, pendant et après qu'elles se soient manifestées. Ce faisant, nous serons appelés à préciser la nature et la portée de ce concept de « crise » du point de vue des politiques publiques, en nous concentrant toutefois sur les politiques à caractère économique, financier et fiscal.¹³

La deuxième note de la présente série portera plus spécifiquement sur les mesures à caractère extraordinaire à mettre en place pour contrôler l'évolution des prix relatifs dans une économie, comme celle du Canada, aux prises avec des situations de crise. Nous verrons par la suite à appliquer de telles stratégies dans le contexte particulier du Québec.

¹³ Par exemple, nous n'aborderons pas les politiques en matière de santé publique dans le cas de crises sociosanitaires telle celle de la COVID.